

MOTION

Pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes du chemin de Verbant

Considérant :

- Les incidents répétés signalés par les habitants auprès des autorités communales de Plan-les-Ouates et de Bardonnex, notamment la mise en danger d'enfants et de familles lors du passage de voitures ou de motos à vitesse excessive,
- La pétition signée en mai 2023 par une centaine d'habitants des communes de Plan-les-Ouates et de Bardonnex demandant des mesures de sécurisation du chemin de Verbant,
- Le constat que le chemin de Verbant est aujourd'hui et tous les jours largement utilisé par les promeneurs, familles, enfants, aînés et cyclistes,
- Le fait que ce chemin sert régulièrement d'itinéraire de contournement pour rejoindre la route des Hospitaliers, afin d'éviter le trafic du hameau et le radar de la route de Saconnex-d'Arve,
- La connaissance des Conseils administratifs des communes de Plan-les-Ouates et de Bardonnex des différents incidents et de l'agacement des habitants,
- Que ces deux Conseils administratifs ont promis aux pétitionnaires de les tenir au courant et que cela n'a pas été fait,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

demande au Conseil administratif

par X oui, X non et X abstention(s)

- De prendre contact avec la commune de Bardonnex afin de mener des mesures provisoires et définitives telles que :
 - De limiter l'usage du chemin de Verbant aux agriculteurs, riverains, promeneurs et usagers de la mobilité douce,
 - D'interdire, 7 jours sur 7, l'accès aux autres véhicules motorisés,
 - De limiter la vitesse à 30 km/h sur l'entièreté du chemin,
 - D'installer une barrière amovible au carrefour du chemin de Verbant et du chemin des Régets, sur le modèle de celle mise en place au Chemin de l'Abérieu.
 - De modifier la signalisation afin de rendre ces mesures visibles et compréhensibles pour l'ensemble des usagers.

- De mettre en œuvre sans délai des mesures provisoires et les mieux adaptées à la situation réalisables sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates,
- De poursuivre les études en vue de mettre en œuvre les solutions définitives les plus appropriées.

Exposé des motifs :

Le chemin de Verbant est aujourd'hui un axe de promenade et de mobilité douce largement fréquenté par les habitants de Plan-les-Ouates et de Bardonnex, tous âges confondus. Il est devenu un lieu quotidien de marche, de balade en famille, de vélo et de mobilité douce.

Or, des incidents répétés témoignent du danger que représentent les véhicules motorisés lorsqu'ils circulent à vitesse élevée (possible légalement jusqu'à 80 km/h) sur ce chemin étroit, notamment :

- En novembre 2022, une fillette de 9 ans, en trottinette, ayant échappé de peu à une collision avec une voiture;
- En avril 2023, une famille circulant à vélo cargo mise en danger par une voiture n'ayant pas ralenti;
- En mai 2025, une mère et ses enfants de 3 et 5 ans frôlés par un véhicule à grande vitesse;
- En juillet 2025, un aîné rudement pris à partie par un conducteur mécontent de ne pas pouvoir passer rapidement.

Avec une largeur souvent inférieure à 3 mètres, ce chemin ne permet ni aux piétons ni aux cyclistes de se mettre à l'écart à temps lorsqu'un véhicule motorisé arrive. De plus, il est utilisé de manière abusive comme itinéraire de délestage afin d'éviter le trafic du hameau et le radar de la route de Saconnex-d'Arve.

Nous estimons que la limitation de l'usage aux agriculteurs, riverains et usagers de la mobilité douce, ainsi que l'interdiction d'accès aux autres véhicules, apporterait plusieurs bénéfices :

- Prévenir les risques d'accidents graves entre piétons et véhicules motorisés ;
- Mettre en sécurité les promeneurs vis-à-vis des véhicules motorisés en limitant leur vitesse à 30 km/h ;
- Envoyer un signal clair par l'installation d'une barrière amovible et d'une signalisation adaptée, afin de dissuader les usages détournés.

En résumé, il s'agit d'assurer que le chemin de Verbant demeure un espace sécurisé, convivial et adapté à la mobilité douce, tout en préservant son usage agricole et riverain légitime.

Pour le groupe Le Centre-Vert'libéraux :

Vincent CASARES, Anita DE MITRI, Claudio FEDELE, Marc GUILLERMIN, Suzanne QUEIJO HADDAD, Denis THORIMBERT, Isabelle WILLIMANN.

- Carrefours
- Giratoire à signalisation lumineuse
 - Stop toutes directions
 - Signalisation lumineuse
 - Changement voie
 - Giratoire
 - Impasse
 - Autres carrefours
- Hiérarchie (grande échelle)
- Réseau primaire
 - Réseau secondaire
 - Réseau de quartier structurant
 - Réseau de quartier

Chemin de Verbant

Données techniques :

- Réseau communal secondaire
- Circulation dans deux sens
- Largeur maximum de 2,80 mètre
- Interdiction d'utilisation le dimanche uniquement

